

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
du 18 juin 2013

**Le 18 juin 2013** à 20h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la Maison de Pays à Bologne, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Présents : Mmes : DORE Marie-Thérèse, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, LE BAILLY Edith, MARTINOT Yolande, REY Emmanuelle, VAUTHIERS Chantal, MM : BERNAND Jean-Louis, BLANCHOT Robert, DAMPEYROUX Michel, DEGOUTTE PHILIPPE, DEMERSON PASCAL, DESNOUVEAUX Robert, DESPREZ Christian, DIEUDONNE Jean-Paul, FLAMERION Eric, GIRARDOT Daniel, HOEN Serge, KLINKEBERG Jean Pierre, KUHNER Gilbert, LANGE Jean-Michel, LEJOUR Jérôme, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MICHEL Maurice MONFILS Didier, PASQUIER Jean-Michel, PAULIN Michel, ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice,  
Excusé(s) ayant donné procuration : MM : COURAGEOT Michel, à Mme DORE Marie-Thérèse, JAUVAIN Stéphane, à M. HOEN Serge, RAGOT Jacques, à M. KUHNER Gilbert, VALLOT Gilbert à M. ROY Jean-Yves,  
Excusé(s) : Mmes : MAIRE Véronique, MOUSSUT Maryse, PERRIN Ghislaine, WYSOCKI Annie, MM : CONTAL Fabien, JOURDE Jean Marie, KIHM Jean-Paul, LESEUR Philippe, MARASI Julien, NOIROT Luc,

❖ **Approbation du procès-verbal de la séance du 08/04/2013**

Aucune autre remarque n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité. M. Poupon souhaite savoir si une réponse a été apportée par la DGFip au sujet de la suppression de l'utilisation des disquettes dans le transfert des données à la trésorerie. Aucune réponse n'a été reçue par le Président à ce sujet. Il indique toutefois que les communes n'auront pas le choix, à terme, de dématérialiser les actes budgétaires et comptables.

Le Président explique que les membres du Bureau ont décidé de nommer des rapporteurs de leurs décisions lors des conseils communautaires. Ainsi, les différents points à l'ordre du jour seront présentés par des membres du Bureau permettant ainsi une participation plus élargie des élus.

**Fonctionnement des assemblées**

❖ **Composition du conseil communautaire (Rapport n°2013.06.B.01 présenté par M. Roy)**

Le Vice-Président informe que les règles concernant la composition des assemblées délibérantes des communautés de communes qui s'appliqueront au moment des élections, en 2014, doivent être déterminées avant le 31 août 2013.

Une proposition de répartition a été envoyée aux délégués, reprenant les conditions actuelles de représentation des communes. M. Roy explique que la différence porte sur le fait que les communes bénéficiant d'un délégué titulaire pourront avoir un délégué suppléant, par contre les communes ayant plus d'un délégué titulaire, ne bénéficieront pas de délégués suppléants. En cas d'absence d'un délégué titulaire, celui-ci pourra toutefois se faire représenter par procuration.

Le Vice-Président indique en outre le nouveau mode d'élection des délégués communautaires qui seront pour la première fois, élus au suffrage universelle direct via un fléchage sur les listes des candidats aux élections municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité (Mrs Demerson et Lejour absents pour cette question ne sont pas comptabilisés parmi les votants) la répartition des sièges telle que présentée.

Le Président invite les communes à délibérer à ce sujet.

❖ **Représentation Membres du Pays de Chaumont (Rapport n°2013.06.B.02 présenté par M. Kuhner)**

Le Vice-Président informe qu'il convient de réélire les représentants de la Communauté de communes au Pays de Chaumont, suite à la modification du périmètre intercommunautaire avec l'adhésion de la commune de Sexfontaines.

Il rappelle que les membres actuels titulaires sont : Mme Marie-Thérèse DORE, Mrs Denis MAILLOT et Jean-Yves ROY. Les membres suppléants sont : M. Gilbert KUHNER + 2 postes vacants suite au départ de M. Roger FLECHY et à l'inéligibilité de M. Marcel CURE non délégué titulaire ou suppléant de la communauté de communes.

Il propose donc de soumettre au vote l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Mme Marie-Thérèse DORE et Mrs Denis MAILLOT et Jean-Yves ROY sont candidats pour représenter la communauté de communes en tant que membres titulaires.

Mme Marie-Thérèse HURNI et Mrs Francis MAJORKIEWIEZ et Gilbert KUHNER sont candidats pour représenter la communauté de communes en tant que membres suppléants.

Aucun autre candidat ne s'étant fait connaître il est procédé à l'élection de ces délégués.

après résultat des votes :

Mme Marie-Thérèse DORE et Mrs Denis MAILLOT et Jean-Yves ROY sont élus membres titulaires,

Mme Marie-Thérèse HURNI et Mrs Francis MAJORKIEWIEZ et Gilbert KUHNER sont élus membres suppléants et acceptent de représenter la communauté de communes au sein du Pays de Chaumont.

## **Finances**

❖ **Modification du taux de Fiscalité Professionnelle de Zone (Rapport n°2013.06.B.03 présenté par M. Roy)**

Le Vice-Président informe qu'à la suite d'une erreur de calcul, il convient de redélibérer pour fixer le taux de la Fiscalité Professionnelle de Zone.

En effet, le taux de la FPZ a été augmenté, lors du conseil communautaire du 08 avril 2013, selon une variation proportionnelle des autres taxes locales.

Cependant, des règles de calcul obligent à ne pas dépasser un taux maximum, fixé pour notre communauté de communes à 19.24 % (taux maximum applicable avec capitalisation).

Le Vice-Président propose donc de modifier le taux voté lors du dernier conseil communautaire et de le porter à 19.24 %.

La différence du produit attendu sera ajustée par une décision budgétaire modificative.

Bases FPZ 2013 : 7 800 €

Taux voté le 08/04/13 : 29.61 % : produit attendu : 2 309 €

Taux maximum à appliquer : 19.24 % : 1 500 € soit une différence de 809 €.

Le conseil communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

❖ **Décision budgétaire modificative (Rapport n°2013.06.B.04 présenté par M. Maillot)**

Le Président informe qu'il convient d'ajuster certaines recettes et dépenses du budget primitif 2013 et propose de délibérer comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

Compte 673 : annulation sur exercice antérieurs : + 1 000 €

Annulation de certaines redevances ordures ménagères 2012 pour facturation non due.

Compte 60632 : achats petits équipements : - 1 810 €

Compte de réserve.

Recettes de fonctionnement :  
Compte 73112 (CFE FPZ) : - 810 €  
Différence recettes attendue en moins.

Après en avoir délibéré, cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

#### ❖ **Contingent SDIS non transférable (Rapport n°2013.06.B.05 présenté par M. Roy)**

M. Roy indique que le Président ainsi que le Maire de Froncles et lui-même ont rencontré M. le Préfet au sujet des investissements réalisés par la communauté de communes. Très conséquents depuis la création de l'intercommunalité, ces investissements bien financés notamment au titre de la DETR nécessitent régulièrement des avances de trésorerie dont il faut tenir compte.

Le Vice-Président informe que la question du transfert de la compétence paiement contingent SDIS a été soulevée et qu'un arrêt du conseil d'Etat a confirmé récemment son illégalité.

En effet, les collectivités peuvent transférer la compétence travaux sur bâtiments de casernement par exemple mais la participation au contingent départemental est une dépense communale obligatoire. Pour la communauté de communes, la prise en charge de ce contingent depuis 2007 représente 1 million d'euro.

Le Vice-Président indique que le Préfet s'assurera en 2014 que cette dépense obligatoire soit bien inscrite dans les budgets communaux et non dans le budget communautaire. Les membres du Bureau unanimes, proposent, qu'en l'absence d'un recours éventuel, aucun effet rétroactif ne soit appliqué.

M. Girardot intervient pour demander l'incidence qu'aura le retour aux communes du contingent sur le coefficient d'intégration fiscale et la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

M. Maillot indique qu'il n'y a pas eu d'incidence au niveau du CIF puisqu'il ne s'agissait pas d'une compétence.

M. Girardot souligne également l'illégalité de la facturation redevance ordures ménagères puisque celle-ci devrait revenir au syndicat qui a en charge la compétence.

M. Klinkeberg rappelle que la communauté de communes avait procédé à une hausse des taux d'imposition à l'occasion de cette prise de compétence.

Le Président confirme et rappelle d'ailleurs qu'à l'époque, seule la commune de Froncles avait diminué ces taux d'imposition.

Le Président précise être dans l'attente d'une confirmation des services de la Préfecture sur les modalités de reprise de ce contingent par les communes. Il Président propose d'adresser un modèle de délibération à toutes les communes dans le cas où celles-ci seraient amenées à donner leur avis.

Après délibération, le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

## **Personnel**

#### ❖ **Expérimentation entretien professionnel annuel d'évaluation du personnel (Rapport n°2013.06.B.06 présenté par Mme Toutain)**

Mme Toutain indique que le Centre de Gestion propose aux communes qui le souhaitent, d'expérimenter en 2013 les entretiens professionnels annuels pour l'évaluation de la valeur professionnelle des agents, en remplacement de la procédure de notation.

Pour la communauté de communes, ces entretiens seront conduits par les supérieurs hiérarchiques directs des agents et donneront lieu à un compte-rendu qui sera visé par le Président. Ces comptes rendus seront soumis pour avis au Comité Technique Paritaire.  
Compte-tenu de l'organisation actuelle du personnel communautaire et des différentes directions existantes la mise en place de ce nouveau mode d'évaluation professionnelle permettra d'organiser au mieux les services et de définir les objectifs de chacun.  
Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité cette proposition.

**❖ Création d'un comité de pilotage : schéma de mutualisation (Rapport n°2013.06.B.07 présenté par M. Maillot)**

Le Président rappelle que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 fait de la mutualisation un enjeu clef en sécurisant juridiquement les différents modes opératoires de la mutualisation (services communs, mises à disposition...) et, surtout, en fixant l'obligation dès 2014 pour les communautés de communes, de réaliser un schéma de mutualisation avec leurs communes membres.

Ce schéma devra prévoir l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs des collectivités et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Une première approche de cette mutualisation est déjà engagée avec des communes membres par le biais de la mise à disposition de personnel (DGS, DST...) et de la mise à disposition de services (jeunesse, technique...).

Souhaitant formaliser ces mutualisations dans le futur schéma qui sera demandé en 2014, le Président propose qu'un comité de pilotage soit créé. Ce comité aura pour mission de réfléchir sur l'organisation territoriale à venir, des éventuelles conventions de prêts de matériels entre communes (déjà demandées par certains maires)...

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte la création de cette commission mutualisation qui sera composée du Président, des Vice-Présidents et de Mrs Monfils, Dampeyroux, Desprez, Majorkiewiez, Voirin, Paulin et Klinkeberg.

## **Politique du logement**

**❖ Opération façades PCC : délégués comité de pilotage Petites Cités de Caractère (Rapport n°2013.06.III.01 proposé par M. Maillot)**

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé de participer au financement des rénovations de façades dans le cadre de l'opération Petites Cités de Caractère.

Un comité de pilotage doit être créé pour suivre et traiter les demandes de subventions des particuliers, pour ce programme.

Ce comité est composé :

Du Président du Pays de Chaumont,

D'un délégué par Communauté de Communes partenaires de cette opération (soit 3 CDC)

D'un délégué par Commune labellisée (soit 3 communes)

De deux représentants de la Région, principal financeur

Il convient donc d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pouvant représenter notre communauté de communes et siéger à ce comité de pilotage.

Après délibération M. Michel COURAGEOT est élu délégué titulaire, et M. Robert BLANCHOT est élu délégué suppléant.

**❖ Opération façades : attribution de subventions (Rapport n°2013.06.III.02 présenté par M. Maillot)**

Le Président fait part d'une proposition de la commission opération façades pour l'attribution de deux subventions à des particuliers de Bologne (991.83 €) et Roocourt la Côte (883.16 €). Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **Culture**

### **❖ Tarifs Ecole de Musique et Théâtre (Rapport n°2013.06.V.01)**

Le Président rappelle qu'il avait été convenu lors du dernier conseil communautaire, de revoir la tarification des cours de l'école intercommunale de musique et théâtre, avant la rentrée scolaire 2013-2014. Il présente une simulation d'augmentation des tarifs portant sur des hausses de 5%, 7% ou 10%.

M. Monfils indique qu'une augmentation de 5% est déjà significative pour les particuliers.

M. Dieudonné souhaite quant à lui une augmentation de 10 % minimum et souhaiterait connaître le coût de l'école de musique.

M. Maillot indique que le coût de l'école par élève est de 863 €.

M. Lejour souligne qu'il faudrait limiter les cours individuels coûtant plus chers à la collectivité.

Le Président rappelle que le Bureau et le conseil communautaire n'avait pas souhaité créer de nouveaux cours demandés par la commission culture, pour des questions budgétaires. Par contre, ont été développés les cours collectifs de pratique instrumentale ou vocale.

Après délibération, une augmentation de 7% est votée par 33 voix pour et une voix contre (M. Dieudonné préférant une augmentation de 10%).

Mme Martinot indique qu'il faudrait prévoir des augmentations plus régulières et moins importantes.

M. Maillot indique qu'une réunion finances sera organisée indépendamment de la réunion sur le vote du budget. Cette séance aura pour but de dresser un bilan par service.

Le Président souligne la satisfaction du directeur des Forges de Froncles sur les services apportés par la communauté de communes aux habitants du territoire. La politique culturelle développée par l'intercommunalité ajoute à l'attractivité du bassin de vie.

### **❖ Participation Fresque Traité d'Andelot (Rapport n°2013.06.V.02 présenté par M. Maillot)**

Le Président fait part de la demande de M. le Maire d'Andelot au sujet d'une participation financière de la communauté de communes pour la réalisation d'une fresque rappelant la signature du traité d'Andelot.

M. Majorokiewiez souhaite connaître le montant de la subvention sollicitée. Le Président indique qu'il n'y a pas de montant de fixer.

M. Girardot indique pour sa part que cette demande n'entre pas dans les attributions de la Communauté de Communes.

Le Président rappelle qu'aucune subvention n'est donnée aux associations locales par la Communauté de communes excepté des aides en nature qui peuvent être apportées dans le cadre des journées d'animation des circuits de randonnée de l'intercommunalité.

Après délibération, le conseil communautaire confirme que la communauté de communes n'a pas pour vocation de subventionner des associations et ne donne donc pas suite à la demande de la commune d'Andelot.

## **Social**

### **❖ Modification du programme de travaux micro-crèche Bologne et Froncles (Rapport n°2013.06.VI.01 présenté par M. Roy)**

Le Vice-Président informe qu'une subvention au titre de la DETR a été accordée par le Préfet pour la construction de la micro-crèche de Bologne.

Les services de l'ADEME ayant formulé certaines exigences au sujet d'une étude pour la réalisation d'un réseau de chaleur communal, devant alimenter le futur restaurant scolaire communal, couplé à la micro-crèche intercommunale, les travaux de cette dernière ne pourront pas débiter cette année.

Afin de mobiliser cette subvention DETR dès cette année, M. le Préfet accepte son report sur le projet de réhabilitation de la Médiathèque tête de réseau de Bologne.

Pour mémoire, un maître d'œuvre a été recruté en 2011, pour la réalisation d'une Maison de Pays et d'une Médiathèque à Bologne. Une première tranche de travaux a été réalisée (partie Maison de Pays), la seconde tranche concerne la Médiathèque. La réhabilitation du bâtiment est moins lourde que la Maison de Pays du fait des parties communes déjà réalisées (ascenseur, entrée, façade, toiture...).

Cette réhabilitation pouvant débiter dès cette année, il est proposé de délibérer pour l'inscription de ces travaux en remplacement de ceux de la micro-crèche ainsi que la demande de report de la DETR micro-crèche sur ce projet.

De même, M. Roy explique que le dossier de réhabilitation du complexe multi-accueil de Froncles a été déposé et financé au titre de la DETR, pour son ensemble, à hauteur de 175 000 €. Les travaux devant être scindés en deux parties (micro-crèche et activités école de musique/enfance jeunesse d'une part et médiathèque d'autre part) il est proposé de confirmer la DETR obtenue sur la première tranche de travaux et de redéposer une nouvelle demande sur la deuxième tranche, l'année prochaine. M. le Préfet a émis un avis favorable à cette modification.

M. Dieudonné indique qu'il faut s'assurer du coût de fonctionnement engendré par la suite par ces structures. M. Girardot intervient pour souligner qu'il y a demande de vote avec une méconnaissance du coût de fonctionnement.

M. Roy précise que ces travaux ont été inscrits lors du vote du budget primitif (pour le multi-accueil de Froncles) avec les coûts de fonctionnement induits. Pour la médiathèque de Bologne, la commission finances a étudié le coût qui devait être déposé en même temps que le fonctionnement de la Maison de Pays sur un prévisionnel de 3 ans. En ce qui concerne le bâtiment de Froncles, la proposition de modification des travaux induit une diminution budgétaire et non une augmentation. Le Vice-Président confirme en outre, que le fonctionnement de la Maison de Pays/Médiathèque bénéficie d'une aide sur les charges de personnel durant 3 ans. Il souligne le fait qu'il sera nécessaire de mesurer dans le temps, l'effort effectué par la communauté de communes pour maintenir des services en milieu rural aux habitants. Efforts qui ne peuvent que revenir aux collectivités si elles veulent rester attractives au niveau de leur territoire.

M. Maillot ajoute que l'effort consenti par la communauté de communes pour le maintien de sa population est reconnu par les services de l'Etat, l'exemple étant le financement exceptionnel accordé à l'EPCI pour la réalisation du PLU Intercommunal.

M. Lejour souligne toutefois que pour être attractif il faut être vigilant quant à la fiscalité qui doit demeurer plus intéressante que Chaumont.

M. Dieudonné s'interroge sur le devenir des bibliothèques gérées par le Département.

M. Maillot indique qu'il n'est pas prévu de suppression des bibliothèques municipales mais au contraire une favorisation des échanges avec les communes environnantes.

Après délibération, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la proposition de modification de travaux présentée ainsi que la décision budgétaire correspondante.

## ❖ **Modification du règlement intérieur micro-crèche Soncourt (Rapport n°2013.06.VI.02 présenté par Mme Doré)**

La Vice-Présidente informe que la commission sociale propose une modification du règlement intérieur de la micro-crèche de Soncourt afin de tenir compte de certains aménagements tarifaires possible à savoir :

Cas de l'accueil d'un enfant de l'ASE (aide sociale à l'enfance) : il convient d'appliquer un tarif prédéfini annuellement par le gestionnaire et correspondant à la participation moyenne des familles sur l'exercice précédent.

Tarif fixé : montant des participations sur l'exercice précédent divisé par le nombre d'actes facturés au cours de l'année précédente : en 2012, 447 heures ont été facturées pour un montant de 527.84€ : 1.18 €/ heure

Cas de la présence dans la famille d'un enfant porteur de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) à charge dans la famille, même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de la structure : application du tarif immédiatement inférieur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Le Président ajoute ne pas avoir eu de réponse des services de la CAF, au sujet de la possibilité de supprimer le plafonnement imposé pour les tarifs à appliquer, concernant certains parents dont les revenus mensuels sont supérieurs à 8 000 €.

### **Informations du Président :**

- Naissance d'Adèle, fille de Marion Bournac.
- PIG en cours, très peu de dossiers pour l'instant, le Président invite les élus à repérer des personnes susceptibles de bénéficier des aides pour la rénovation de leur logement.
- Inscriptions MARPA en hausse suite aux retombées positives de l'organisation du vide-grenier. Mme Doré précise qu'à cette occasion, la MARPA était ouverte et un appartement témoin pouvait être visité.

Le Président souligne que la dernière MARPA de Côte d'Or a mis 3 ans avant d'avoir un effectif à taux plein et constant.

### **Questions diverses**

M. le Maire de Lamancine informe que sa secrétaire de mairie quitte son poste et demande au Président si une solution peut lui être proposée.

M. Maillot indique la possibilité d'une mutualisation du personnel avec la communauté de communes. Il confirme le fonctionnement déjà en place pour certaines communes, à savoir un agent qui travaille à la communauté de communes intervient également pour du secrétariat lors des permanences des mairies. Il n'y a pas d'ingérence du Président dans la gestion des communes, mais l'agent bénéficie d'un soutien technique et administratif au niveau de la communauté de communes.

M. le Maire de Daillancourt est également concerné par le départ de la secrétaire de mairie ainsi que le SIVU du plateau, pour un poste total de 40 heures.

M. Maillot confirme qu'une solution sera apportée pour répondre aux besoins de secrétariat si les communes ou le syndicat le souhaite.

Mme le Maire est également concernée par cette forme de mutualisation dont des formations de sa secrétaire ont été mises en place auprès de la communauté de communes.

M. Poupon souligne la très mauvaise acoustique de la salle.

Il présente également un point sur l'avancée des travaux du Département et des raccordements possibles pour les communes, au haut débit.